

AGE 90/250

CHLORE LENT GALETS



Produit homologué par le ministère de la santé pour la désinfection des eaux des piscines publiques

CARACTERISTIQUES :

Galets de 250 g à dissolution lente
Haute teneur en ATCC : 90% de chlore actif minimum
Compatible avec tous les systèmes de filtration
Mettre directement dans le skimmer, ou dans un surchloreur en fonctionnement.

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les galets de 250 g à action lente maintiennent en permanence le taux de chlore idéal de l'eau de votre piscine.

- 1 galet de 250 g pour 25 m³ d'eau pour 7 à 10 jours selon les conditions climatiques, l'exposition au soleil et la fréquentation du bassin.
- Vérifier hebdomadairement votre taux de chlore et le maintenir entre 1,5 et 2,5 mg/L (ppm).

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 6 un, palette de 55 cartons / 330 un
Seau 5 kg : palette de 80
Seau 10 kg : palette de 48
Seau 25 kg : palette de 27
Guelord 1 T



COMPOSITION :

98 % Acide Trichloroisocyanurique - 90 % de chlore actif minimum
CE : 201-782-8. Biocide TP2 – TP5

SECURITE :

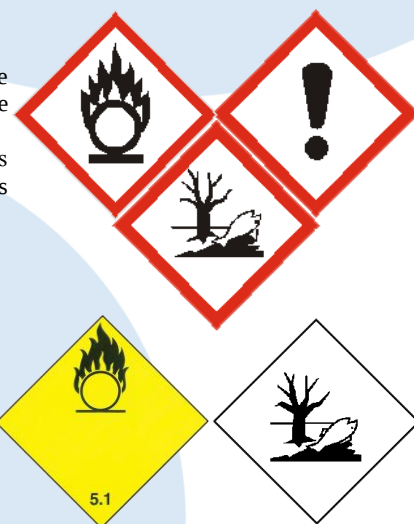
Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité. Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger : Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.

ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.



UN 2468

